GRILLE DES TAUX D'USURE

Publication en application de l'article L.313-3 du Code de la consommation relatif à l'usure à compter du [**01/07/2025**]

PARTICULIERS	
▶ Découverts en compte inférieurs à 357 995 F CFP ou 3 000 Euros (1)	22,49%
▶ Découverts en compte supérieurs à 357 995 F CFP ou 3 000 Euros et inférieurs à 715 990 F CFP ou 6 000 Euros (1)	13,87%
▶ Découverts en compte supérieurs à 715 990 F CFP ou 6 000 Euros (1)	8%
ENTREPRENEURS INDIVIDUELS	
▶ Découverts en compte (1)	18,81%
PERSONNES MORALES ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
▶ Découverts en compte (1)	18,81%
PERSONNES MORALES n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
▶ Découverts en compte (1)	18,81%

(1) Découvert en compte :

- concerne tout compte qui fonctionne avec une facilité de caisse octroyée ou avec un solde débiteur non autorisé ou avec un solde en dépassement du montant autorisé dans le cadre d'une facilité de caisse
- Pour estimer le caractère usuraire du taux effectif global (TEG) d'un découvert en compte, le montant à prendre en compte est celui du solde débiteur effectivement constaté

SB-INF-22092 Grille des taux d'usure